

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/03/01

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	18
Votants :	20
Abstention :	1
Opposition :	0

Objet

Projet de territoire
Economie Circulaire
S.Y.D.E.D. 87

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint Vitte Sur Briance sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 9 mai 2023

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr CELERIER , Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE , Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD, Mr CHAZELLE ; Mr CHIBOIS ; Mr CUBERTAFON, Mr DUBOIS, Mr GAUTHIER ; Mr GUYOT ; Mme JAUFFRET ; Mr LAGORCE .

-Mr RAINAUD donne pouvoir à Mr CHIBOIS

-Mr BOURDEAU donne pouvoir à Mr LATOUILLE

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DESSANE

Vu le CGCT ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 mettant en avant pour la première fois en France le concept d'économie circulaire ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 définissant des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire ;

Vu la labellisation du SYDED en tant que pionnier dans son engagement sur l'économie circulaire par la Commission nationale du label découlant du Ministère de la transition écologique du 8 janvier 2021 ;

Considérant la délibération n°2022-38 du Comité syndical du SYDED du 30 juin 2022 validant le projet de territoire économie circulaire SYDED 2035 ;

Considérant la délibération n°2022-63 du Comité syndical du SYDED du 21 octobre 2022 modifiant les statuts du syndicat en son article 2 consacré aux compétences afin d'ancrer le positionnement sur l'économie circulaire ;

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258718741-20230525-2023_03_01-

Considérant la délibération n°2023-12 du Comité syndical du SYDED du 1^{er} mars 2023 approuvant le plan d'actions opérationnel pour la période 2023/2025 ;

Considérant l'intérêt pour le territoire du SYDED et celui de l'ensemble des communautés de communes le composant de s'engager dans une démarche d'économie circulaire pour relever les défis de l'urgence écologique et de maîtrise des coûts, répondre aux enjeux actuels d'économie des ressources naturelles et développer les emplois de proximité ;

Considérant le courrier reçu de Monsieur le Président du SYDED Haute-Vienne daté du 21 mars 2023 sollicitant une délibération du SICTOM Sud Haute-Vienne afin d'engager une dynamique territoriale autour de l'économie circulaire ;

Considérant la signature à venir d'une charte d'engagement entre le SYDED, le SICTOM Sud Haute-Vienne et les 12 communautés de communes du territoire du syndicat départemental ;

Sur proposition du Président, le Comité syndical décide, après en avoir délibéré :

- De reconnaître le SYDED Haute-Vienne comme leader, animateur et garant sur l'économie circulaire sur l'ensemble de son périmètre géographique ;
- De s'engager à informer et coopérer avec le SYDED pour toutes démarches à vocation d'économie circulaire, y compris l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), dans une perspective de réduction du gaspillage des ressources naturelles et de développement local source de création d'emplois de proximité ;
- D'autoriser Monsieur le Président. à signer la charte d'engagement découlant de la présente délibération.

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2023

Application agréée E-legalite.com